

166

L'ACTION FRANÇAISE

50 centimes FRANCE & COLONIES

ABONNEMENTS 1 an 6 mois 3 mois

France et Colonies... 120 fr. 65 fr. 35 fr.

Etranger plein tarif... 200 fr. 160 fr. 90 fr.

Payé à l'acte... 200 fr. 110 fr. 60 fr.

Chèque postal LIMOGES : 264.44.

Fondateur : HENRI VAUGEOIS. — Directeurs politiques : LÉON DAUDET et CHARLES MAURRAS. — Rédacteur en chef : MAURICE PUJO.

ORGANE DU NATIONALISME INTEGRAL

Tout ce qui est national est nôtre. — Le Duc d'ORLÉANS.

Chef de la Maison de France, j'en revendique tous les droits, j'en assume toutes les responsabilités, j'en accepte tous les devoirs.

Le Duc de GUISE, héritier des quarante rois qui, en mille ans, firent la France

RÉDACTION & ADMINISTRATION

12, Place de la République — Limoges

Adresse Télégraphique : ACTION FRANÇAISE, Limoges

Téléphone : 54-72

La France, La France seule...

L'ECOLE DU MALHEUR LA POLITIQUE SACHONS NOUS DEFENDRE

Tous les Français, jeunes et vieux, quelles que soient leur classe et leur condition, sont plus ou moins actuellement à l'école du malheur et d'un malheur causé par l'incurie, politique et sociale, mais principalement politique ; c'est l'occasion pour eux de vérifier la justesse de la formule de Maurras : « Politique d'abord ». Abandonnés au chaos et privés d'espérance, ils roulaient à tous les pièges tendus sous les pas des humains qui s'abandonnent, et qui sont l'incurie ou la révolte, dégenerée en révolution. Mais il leur est arrivé, entre tant, un grand bonheur. Il s'appelle le maréchal Pétain et je voudrais que, dans chaque demeure de chez nous, son portrait fût en bonne place, comme gardien du foyer et des dieux Lares. Il est impossible en effet de réaliser plus de réformes utiles et bienfaisantes que ne l'a fait cet ancien victorieux, rompu par expérience à toutes les besognes de redressement et d'assainissement qu'a exigées naguère de lui une armée menacée par les pires ferments. J'ai toujours sous les yeux ce rapport de février que je lus à la Commission d'enquête du Sénat, en mars 1918 et que m'avait remis secrètement Barrès. Le maréchal Pétain, qui n'était alors que général, avait senti venir le désastre mi-

litaire, dont il voyait dans l'armée les prodromes, et il avait réagi, avec une pondération et une vigueur incomparables, de telle façon qu'à l'aide de quelques exemples le péril s'était trouvé écarté. Il en est de même, sur un autre plan, aujourd'hui. Le maréchal a, cette fois, l'œil à tout et dans tous les domaines. Partant, comme il se devait, de l'agriculture, mère de la France, et de cette famille paysanne qui a fait la grandeur et l'équilibre de nos foyers, il a, d'une main à la fois ferme et bienveillante, réparé les lourdes erreurs de structure et d'administration qu'avait laissées intactes l'incurie de 1789 et les formidables erreurs du contrat social. La surprise étonnée d'une nation courbée par la défaite lui a permis de panser les plus grosses plaies de l'enseignement et de la justice et de punir « les mauvais bergers » qui nous avaient désarmés et décoordonnés à fond. Cette besogne d'assainissement, avec quelques collaborateurs, choisis selon leurs capacités, il l'a accomplie, non dans tous les domaines (il n'y a que quatre mois que c'est en train) — mais dans la sphère la plus urgente, et cela sans un coup, sans la moindre faute meurtrière. Avant un an le principal et l'essentiel seront faits.

Léon DAUDET.

LE STATUT des Juifs

Le gouvernement, dans son œuvre de reconstruction nationale, a dû, dès les premiers jours, étudier le problème des Juifs et celui de certains étrangers qui, ayant abusé de notre hospitalité, n'ont pas peu contribué à notre défaite.

Partout, et spécialement dans les services publics, il réelles que soient d'honorables exceptions dont chacune pourrait fournir un exemple, l'influence des Juifs et celui de certains étrangers, qui, ayant abusé de notre hospitalité, n'ont pas peu contribué à notre défaite.

Tous les observateurs s'accordent à constater les effets fâcheux de leur activité, au cours des années récentes, durant lesquelles ils eurent dans la direction de nos affaires une part prépondérante. Les faits sont là et commandent l'action du gouvernement à qui incombe la tâche pathétique de restauration française.

Le gouvernement entier, dans une absolue sérénité, s'est efforcé de faire œuvre de représailles ; il respecte les personnes et les biens des Juifs ; il les empêche seulement d'assumer certaines fonctions sociales, d'autorités, de gestion, de formation des intelligences, l'expérience lui ayant prouvé, comme à tous les esprits impartiaux, que les Juifs les exerçaient dans une tendance individualiste jusqu'à l'anarchie.

Notre désastre nous impose l'obligation de regrouper les forces françaises dont une longue hérédité a fixé les caractéristiques. Il ne s'agit pas de facile vengeance mais d'indispensable sécurité.

Le gouvernement pourra d'ailleurs affranchir de certaines limitations qu'il prescrit dans l'intérêt vital de la France, ceux qui auront bien mérité de la Patrie et cette réserve prouve dans quel esprit d'humanité il s'est efforcé de régler une question dont l'actualité nous impose de démontrer le caractère urgent.

Lire en dernière heure :

LE TEXTE OFFICIEL DU STATUT DES JUIFS.

POUR LE REMPLACEMENT

DU BLOCUS

Une généreuse

initiative américaine

Le « New-York Times » publie une

lettre ouverte de M. James Wood

Johnson, président des volontaires

américains en France, demandant à M. Churchill de relâcher le

blocus britannique pour permettre le

ravitaillement de la France en produits

pharmaceutiques.

En aucune manière, écrit-il, ces

produits ne sont susceptibles d'aller

à notre ennemi. La race française a

toujours en elle des éléments de

renaissance. Elle peut donner à nouveau

des Pasteurs, des Curés, des Balzac,

des Descartes, des Lavoisier. Maintien

dans la vie de la France, des Balzac,

des Descartes, des Lavoisier, des

Balzac, des Descartes, des Lavoisier,

des Balzac, des Descartes, des Lavoisier,

des Balzac, des Descartes, des Lavoisier,

des Balzac, des Descartes, des Lavoisier,

des Balzac, des Descartes, des Lavoisier,

des Balzac, des Descartes, des Lavoisier,

des Balzac, des Descartes, des Lavoisier,

La générosité traditionnelle de la Suisse

On nous communique de Vichy :

La Suisse a généreusement offert au gouvernement français d'héberger, pour une durée d'au moins trois mois, 800 enfants français victimes de la guerre. Ces enfants seront placés soit individuellement dans des familles de la Suisse, soit dans des institutions d'adoption, qui les accueilleraient comme leurs propres enfants, soit collectivement dans des institutions ou hôpitaux d'enfants situés en montagne, si leur état de santé nécessite des soins particuliers.

Toutes les mesures ont été prévues pour leur instruction gratuite et leur surveillance matérielle et morale.

L'invitation est toute simple : c'est à dire que les familles n'ont aucune dépense à supporter : voyage, frais de séjour, assurance, etc. Aucune condition n'est exigée que d'être âgé de 5 à 14 ans, réfugié ou victime de la guerre, à quelque titre que ce soit. Garçons et filles sont admis. Le ministère de l'Intérieur, Secrétaire général de la Famille et de la Santé a donné les instructions nécessaires pour que cette généreuse initiative soit encouragée et soutenue.

Les formalités de passeport ont été simplifiées et sont effectuées sans frais, et, rassurant, des enfants de cette invitation devront adresser une demande au plus tôt au Secours suisse aux enfants, préfecture du Rhône, à Lyon. Il leur sera donné toutes indications par retour de courrier.

Les personnes ou associations qui désirent faire bénéficier les enfants de cette invitation devront adresser une demande au plus tôt au Secours suisse aux enfants, préfecture du Rhône, à Lyon. Il leur sera donné toutes indications par retour de courrier.

Cette nouvelle générosité ira au cœur de tous les Français.

La Société des Conférences de Périgueux

Charles MAURRAS

de l'Académie française

Mardi prochain 22 Octobre, à 21 h

Charles MAURRAS fera au Casino de Paris une conférence sur

L'œuvre et l'Esprit de Frédéric Mistral

dans la régénération de la France

Prix des places pour les non abonnés : 15 francs.

I. — Les fonctionnaires

On ne marchandera ni l'approbation, ni l'encouragement aux mesures qui ont pour objet de rendre sa liberté à l'Etat.

Déjà, voilà bien des semaines, les chefs des différentes administrations ont été délivrés de tous les câbles et de bien des ficelles qui leur interdisaient le moindre mouvement à l'égard de leur personnel et qui faisaient de celui-ci leur propre tyran.

Les « garanties » sont bonnes et humaines quand elles sauvent de l'arbitraire, mais tournent à la barbarie quand elles créent un arbitraire nouveau, collectif et irresponsable. Les applaudissements de l'opinion informée ont sanctionné ce premier pas dans la bonne voie.

Le second n'a pas trainé. Les associations de fonctionnaires, sans être interdites, sont enfin réduites à la règle de l'ordre et du bon sens. L'intérêt de la profession, le droit de celui qui l'exerce comportent certains échanges de vues et délibérations, en commun, mais il était extravagant d'y faire entrer le droit de coalition contre l'Etat nourricier.

La grande chimère de nos contemporains de 1900, à la tête desquels brillait M. Paul-Boncour, tendait à construire un type de fédéralisme économique, social et professionnel, dont les fonctionnaires, promus princes, deviendraient les lumières, les guides et les chefs-nés. On se donnait beaucoup de peine pour organiser un chaos condamné à renaitre indéfiniment.

C'en est fini de ce fédéralisme absurde qui ne pouvait associer, au fond, que des factions et des partis politiques. C'en est fini de leur affiliation à la C. G. T. Ce démarquage « associationniste » de la hiérarchie des sociétés naturelles en a fini d'imposer toutes les figures de son désordre. Au lieu de surveiller l'Etat, comme ils le faisaient contre tout bon sens, ces groupements vont être surveillés par lui, et rien de plus normal. Par exemple, il fera bien de ne pas les perdre de vue !

C'est pas que nous en ayons le moins du monde aux fonctionnaires. Ils sont les piliers de l'Etat. Rien n'y tiendrait et n'y vivrait sans leur honneur, leur foi, leur compétence, leur labeur.

Nous les trouvons, sans doute, beaucoup trop nombreux et, en raison de ce nombre et de leur situation, beaucoup trop mal payés dans une foible de cas. Selon l'indication donnée par le Maréchal lui-même, la politique de l'Etat doit être de diminuer ce nombre pour élever cette situation matérielle et morale. Tant que l'on n'y sera point arrivé, les risques d'Etatisme et d'Etatisme accru continueront de s'aggraver. Mais tant que l'Etatisme n'aura pas lui-même subi de fortes restrictions et fait d'importants sacrifices, il ne sera guère possible d'avoir moins de fonctionnaires. Dans toute cette affaire, l'organe surexcité la fonction et la fonction nourrit, exerce et développe l'organe. Il est malaisé de rompre ce cercle vicieux autrement que par le vigoureux coup d'Etat d'une volonté politique.

Mais il n'existe pas de plus urgent

besoin. Ou bien le pays réel, affranchi de l'Etatisme, retrouvera enfin les possibilités de retourner à son naturel, dont les artifices d'une organisation postiche l'ont fait sortir peu à peu, ou la cage de l'écureuil politique aura accompli le plus inutile des tours.

Relève ou surélève partout où il incarne l'autorité de l'Etat, le fonctionnaire non politique doit être rendu aux cadres de l'initiative privée. Cela ne peut se faire en un jour. Mais l'aliénation graduelle (et fructueuse) des grands monopoles d'Etat, la transformation d'entreprises d'Etat qui n'ont rien d'étatist, Postes, Télégraphes, Téléphones, seraient peut-être peu à peu disparaitre du pays cette empreinte universelle et uniforme du Pouvoir central, là où elle n'a que faire et fait plus de mal que de bien. Une préparation attentive et minutieuse aboutirait aisément à obtenir ce que le sort des ex-fonctionnaires eux-mêmes en fut amélioré pour le profit et la dignité. Que leur manquerait-il, alors ? Du gazon. A quoi ce gazon rime-t-il ? Et d'immenses économies seraient faites par la communauté ! Et elle y trouverait aussi le plus légitime bénéfice direct !

Oserai-je faire une question ? Les fonctionnaires militaires ne votent pas. C'est-à-dire que, agents directs et immédiats de la force de l'Etat, ils ne sont pas admis à le contrôler. Pourquoi en serait-il autrement des fonctionnaires civils ? Pourquoi voterait-ils ? Ils représentent l'Etat. Le reste du pays se fait représenter devant lui. Eux qui sont organes et membres de l'Etat, quel droit ont-ils à faire logiquement partie de cette représentation ? Devant cet Etat, sont apportées les doléances dont ils sont quelquefois et même souvent causes, occasions ou points de départ. L'Etat, dont ils sont, en est juge. Ils apparaissent au tribunal, non au public. L'ordre réel exigerait que la ligne de démarcation fût très nette entre ceux qui portent la plainte et celui à qui on la porte. Confondez-les, vous brouillez tout.

Quant aux doléances personnelles des fonctionnaires, leurs libres associations seraient la voie la plus naturelle pour faire parvenir tout placet, tout cahier à la hiérarchie de leurs supérieurs.

II. — Le statut juif

Le statut juif est officiellement annoncé, et l'est en termes excellents.

L'Etat français n'a point de peine à se défendre de tout esprit de représailles. Il n'en veut ni à la foi religieuse des Israélites, ni à leur sang, ni à leurs biens. Il veut sauvegarder l'esprit et la fortune du pays, comme il en a le devoir étroit.

Nos lecteurs se rappellent la vicieuse distinction constante faite à l'Action Française entre l'antisémitisme de peau et l'antisémitisme d'Etat. Elle semble bien reparaitre ici, mais sous une forme nouvelle.

Atténue ? Aggravée ? Nous le saurons quand nous verrons les textes. D'après les communications officielles, le souci majeur du système est d'ordre éducatif et moral. Ce qu'il vise surtout, — et combien justement ! — c'est l'esprit du moderne Israël, son influence insinuante et

bienlot dirigeante, et ses tendances éternelles à un degré d'individualisme qui s'appelle l'anarchie.

L'Etat français n'a donc pas perdu de vue les deux termes colonnes de l'Etat juif, telles que les a proclamées un Juif de race et de cœur, notre contemporain, le célèbre Bernard Lazare, le fauteur de l'affaire Dreyfus :

a) Le Juif est agent révolutionnaire ;

b) Le Juif est « conservateur de lui-même ».

(Tiré de son livre l'Antisémitisme et ses causes, réimprimé il y a cinq ans.)

Mais comment le Juif est-il conservateur de lui-même ? Par quel procédé se conserve-t-il ? Ce n'est pas seulement son esprit qui agit, c'est, plus matériellement, sa coutume, c'est sa tradition, ce sont les mœurs héréditaires et les mœurs transmises, sans doute filles de l'esprit, mais distinctes de lui.

Ignore si le nouveau statut tient compte ou tient un compte suffisant de cette étonnante puissance d'agrégation et de congrégation qui anime ce peuple anarchiste où les hautes instincts sont si violentes !

Nous disions, il y a un demi-siècle : — Quand on laisse un Juif entrer dans un journal, il y en a six au bout de six mois ; au bout d'un an, il y en a douze, et ainsi de suite... A peine exagérions-nous. A la place de journal, mettez : office, administration, commerce, industrie, salon, maison quelconque, c'est la même chose et cette solidarité incomparable est naturellement multipliée par notre goût celtique de l'isolement, de la bande à part, et du cavalier seul. Contre un Français, tous les Juifs savent faire balle. Pour un Juif, il y a tous les Juifs, pour un certain nombre de Français dissidents ou subornés. La partie n'est pas égale. On n'aurait rien fait tant qu'on n'aurait pas considéré cet aspect du problème.

Ce dont il est surtout question, c'est d'interdire aux Juifs les postes d'administration, de direction, de formation des intelligences. Rien n'est plus sage, il faut bien l'espérer que l'on épargnera récriminations et gémissements sur aucune lésion aux droits sacrés de la personne humaine. Il n'est écrit nulle part entre les étoiles du ciel ni dans les profondeurs de la conscience qu'il soit offensant pour une personne humaine de ne pouvoir accéder à la direction ou à la gerance d'un théâtre ou d'un cinéma, d'une publication ou d'une université. Ce qui adhère aux droits de la personne humaine, c'est la moralité, la religion, la raison. Le statut des Juifs ne leur demandera pas de dire que 2 et 2 font 5 ni d'abjurer la foi hébraïque, ni de parler ou d'écrire contre la vérité et contre l'honneur. Ces points sauvegardés, nous sommes les maîtres de la maison que nos pères ont construite et pour laquelle ils ont donné leurs sueurs et leur sang. Nous avons le droit absolu de faire nos conditions aux nomades que nous recevons sous nos toits. Et nous avons aussi le droit de fixer la mesure dans laquelle se donne une hospitalité que nous pourrions ne pas donner.

Charles MAURRAS.

(Voir la suite en 2^e page.)

LES OBSEQUES du chanoine DELFOUR

Nous avons annoncé le décès à Nîmes de M. le chanoine Delfour, prévôt du Chapitre de la Basilique-Cathédrale, enlevé à l'affection des Nîmois le 7 octobre.

Ses obsèques présidées par Mgr l'évêque de Nîmes, ont eu lieu au milieu d'un immense concours de la population.

Docteur en lettres, ancien professeur de littérature comparée à la Faculté catholique de Lyon, ancien vicaire général de NN. SS. Béguinot, Marty, puis un certain temps de Mgr Gibaud, M. Delfour consacrait à la littérature les loisirs que lui laissait son ministère.

Critique littéraire, il avait donné à « l'Univers » en particulier une collaboration dont on ne saurait oublier de brillantes polémiques. Ses goûts littéraires instinctivement vers la littérature allemande, d'où il puisait de fertiles enseignements dans l'ordre national. On retiendra de ses ouvrages : La Piste de Goethe, « La Religion des Contemporeins », « Romantisme et Catholicisme », « Le Mythe du Sang et de la Race ». On regrettera que son important ouvrage sur « le Cardinal de Cabrières », — auquel il donna toute son âme, et pour lequel il avait recue les plus hauts encouragements — n'ait pas vu le jour avant sa mort. C'est sur la pensée du Cardinal dont il eut l'honneur d'être le confidant intime, qu'il a sans doute fermé les yeux.

Aussi bien a-t-il voulu reposer au cimetière de Nîmes dans le caveau creusé au pied de la plaque funéraire



Les obsèques du chanoine Delfour

A Nîmes au tombeau des morts de « l'Action Française »

érigée à la mémoire des morts de la patrie eux d'anciens présidents de la section de « l'Action Française » de Nîmes, après la victoire de 1914-1918, de Régis M. Bauguiet, M. Magne, ancien député, le colonel Blanchard, conseiller général, des délégations ouvrières, les anciens conseillers municipaux.

Ensemble, on écrivit sur cette tombe le « Le Profundus » que le chanoine Delfour y recita bien des fois. Sur une épitaphe à celui qui, tout au long d'une vie particulièrement féconde, témoigna du plus beau caractère de la vraie fidélité dans l'effort. L'A. F. adresse à sa famille ses condoléances.

Rivarol a écrit quelque part que l'imprimerie était le seul fleau dont Moïse avait oublié de frapper l'Egypte. Boutade ou conviction ? Je pencherais pour la première hypothèse. De même, on peut dire, et tout aussi vainement, tout le mal possible de la radio. Comme l'imprimerie, elle est et, qu'on la maudisse ou la bénisse, il faut bien la prendre comme elle est. Le problème est d'en savoir tirer parti.

Ces réflexions peu originales me viennent à l'esprit en écoutant la radio anglaise s'exprimant dans notre langue. On doit reconnaître que nos anciens alliés, probablement servis par de mauvais Français, ont réussi à en faire une arme dangereuse. Elle mêle l'insinuation à la calomnie, la demi-vérité au mensonge pur et simple, tout à tour s'apitoie sur le sort des Français et s'indigne contre ceux qui les dupent, les « hommes de Vichy », composant ainsi un poison des plus perfides, distillé goutte à goutte avec une patience et une ténacité qui sont, à leur manière, admirables. Elle frappe sans discontinuer à toutes les heures du jour, elle ne craint pas de se répéter, persuadée à juste titre qu'il faut longtemps taper sur un clou pour le faire pénétrer profondément et assurer sa solidité. Bref, elle marche inlassablement à son but, qui est de semer le doute dans l'esprit de nos compatriotes, de miner leur moral et annihiler les efforts du Maréchal Pétain et de ses collaborateurs pour relever et sauver la France.

Des nombreuses lettres que nous recevons à ce sujet, les unes émanent d'auditeurs intoxiqués, dont la radio britannique a perverti l'entendement, qui l'écoulent comme parole d'Evangile, qui lui empruntent des arguments (et quels arguments !) Les autres, au contraire, nous sont adressées par des Français au jugement sain, mais qui, voyant le mal

s'indignent et tiennent la cloche d'alarme. Ils citent

J. DELEBEQUE.

Le duel aérien anglo-allemand LES ATTAQUES SE SUCCEDENT

SUR LONDRES ET SUR L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

La bataille aérienne au-dessus de l'Angleterre et de l'Allemagne a continué dans la première quinzaine d'octobre avec des caractères un peu différents. En effet, tandis que les bombardements de la Luftwaffe sur Londres, Liverpool, Birmingham ont gardé à peu près la même violence, — le bombardement de mardi sur Londres a même été un des plus violents que la capitale ait subis — les pertes aériennes, dans les deux camps, ont été beaucoup plus faibles. En quinze jours, l'aviation allemande a annoncé 217 victoires, l'aviation anglaise 133. Les combats aériens ont donc diminué de violence ; il peut y avoir à cela plusieurs raisons : longueur des nuits, brouillard et averses qui permettent aux bombardiers allemands de se dissimuler ; meilleure tactique de ceux-ci dans leurs attaques ; fatigue de la chasse anglaise, qui a une tâche très rude depuis trois mois ; souci des Anglais de ménager leurs réserves d'avions et de pilotes. Il est difficile de conclure. Ce qui est sûr, c'est que l'évolution de la guerre aérienne constatée ici même à la fin de septembre s'est poursuivie et précisée.

MERCREDI PROCHAIN à 20 heures 30 CONFERENCE DE Charles MAURRAS de l'Académie Française Salle Berlioz Place de la République, Limoges

L'Esprit de Mistral et la Réforme du Maréchal Pétain

On trouve des cartes d'invitation au Cercle Jacques Bainville, 12 place de la République, Limoges. Prix des places : 5, 6 et 10 francs.

des exemples édifiants de la propagande acharnée qui est menée contre le gouvernement national sur les terrains même où on serait à mille lieues de l'attendre. Un jour, c'est une diatribe des plus violentes contre la Légion nationale. Le lendemain, un exposé fort bien présenté de la question des vendanges, où le conférencier trouve moyen de glisser des propos tendancieux. Tous les prétextes sont bons pour pousser la pointe. Quant aux attaques directes, au grossier travestissement des attentats de Mers-el-Kébir et de Dakar, aux nouvelles de notre Empire colonial, inutile d'en parler : tout cela est connu, archi-connu.

Faut-il traiter cette campagne par le mépris, la regarder avec indifférence ? Ce serait, à notre avis, une grave erreur. Ne nous complaisons pas dans l'illusion que la vérité se suffit à elle-même. Si on veut la voir triompher, il faut au moins l'aider à sortir de son puits, prendre la peine de l'exprimer, de la rétablir, de la crier, si c'est nécessaire. Nos correspondants réclament — et nous nous joignons à eux — que la radio française se défende, qu'elle contre-attaque, qu'elle rende coup pour coup, qu'elle dénonce les mensonges de la radio anglaise avec la même persistance qu'ils sont énoncés, qu'elle débrouille les sajets sur lesquels l'adversaire cherche à créer les confusions, qu'elle redresse ce qui est volontairement faussé, qu'elle fasse la lumière. Surpris, atterrés par l'imprévu de la tourmente, il y a des Français qui ont vacillé, qui n'ont plus su que penser. Les uns se sont repris d'eux-mêmes. Les autres, s'ils sont laissés sans protection contre la plus venimeuse des propagandes, finiront par dérailler tout à fait. Il y a là une situation qui ne peut manquer de retenir l'attention des pouvoirs publics. On espère qu'il y sera promptement porté remède. Ne restons pas inertes, sachons nous défendre. Sur tous les points, il faut riposter à la radio anglaise.

J. DELEBEQUE.

Thierry MAULNIER. Quelques attaques contre Londres dans la journée de jeudi

Londres, 18 octobre. Le ministère de l'Air communique que l'ennemi a effectué hier un certain nombre d'attaques sur l'Angleterre. Pris à partie par la chasse, quelques appareils allemands ont néanmoins réussi à survoler la capitale, où plusieurs bombes ont été jetées. Peu de dégâts et de victimes. Des villes du comté de Kent ont également été bombardées ainsi que plusieurs points sud de l'Angleterre, trois appareils ennemis ont été abattus. Un avion anglais est manquant. Dans la nuit de mercredi à jeudi, le communiqué précise que quatre bombardiers ennemis ont été abattus.

(Voir la suite en 2^e page.)

Les hostilités entre l'axe et l'Angleterre

[SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE]

De nouveaux incendies ont éclaté à Londres

Berlin, 17 octobre.

Le D. N. B. communique : Au cours des raids effectués ce matin sur Londres, les avions allemands ont jeté plusieurs bombes explosives lourdes au nord-ouest de Waterloo, provoquant de violents éclats et des jets de flammes. Des bombes lancées au nord et au sud des docks du Roi-Albert, ont causé de nouveaux incendies. On suppose que de nouveaux dégâts matériels considérables ont été causés.

BOMBARDEMENT DE KIEL

Londres, 18 octobre.

Un communiqué du ministère de l'Air annonce que, pour la deuxième fois, les entrepôts et les docks de Kiel ont constitué l'objectif principal des attaques de la R. A. F. dans la nuit de mercredi au jeudi. Le bombardement a duré plus de deux heures et de nombreuses bombes explosives et incendiaires ont allumé des incendies dans les entrepôts.

D'après les déclarations des pilotes, des bombes ont atteint un navire de guerre. Dans une autre partie du port, des bombes sont tombées sur un autre navire de guerre, où deux incendies se sont déclarés.

Les usines de Leuna bombardées

Londres, 18 octobre.

Le ministère de l'Air communique : Les importantes usines synthétiques de Leuna ont été bombardées par la R. A. F. au cours de la nuit du 16 au 17. De grands incendies ont éclaté.

Le bilan des pertes aériennes de la semaine SELON BERLIN

Berlin, 18 octobre.

Le D. N. B. communique : 105 avions anglais et 32 allemands ont été détruits au cours de la semaine du 6 au 13 octobre. Ces chiffres sont basés sur des indications officielles allemandes. Pendant la même période, les Anglais ont perdu 143 avions et les Allemands 61. Encore faut-il ajouter qu'une certaine partie des équipages allemands ont été sauvés par le service allemand de sauvetage.

Gibraltar subit deux bombardements

Tokio, 18 octobre.

On mande d'Algérie à l'Agence Domestique : Gibraltar a été bombardé deux fois, hier après-midi, avec une extrême violence.

Un navire allemand coulé au cours d'un combat

Berlin, 17 octobre.

Des destroyers anglais ont attaqué un large de la côte norvégienne. Un petit vaisseau auxiliaire de la marine de guerre allemande, avec des forces supérieures en nombre, après s'être défendu vaillamment, le vaisseau allemand a coulé, pavillon flottant. Les torpilleurs anglais continueront à tirer au moyen de mitrailleuses sur l'équipage qui se sauvait à la nage.

Un sous-marin anglais aurait été coulé

Berlin, 18 octobre.

La radio allemande annonce que l'aviation militaire allemande a coulé un sous-marin ennemi dans la Manche. Attaqué par un appareil allemand, le sous-marin qui naviguait en surface, a disparu après le bombardement. Seule une immense tache d'huile était à la surface.

Les troupes italiennes ont-elles repris leur avance en Egypte ?

Londres, 18 octobre.

La radio italienne annonce que les troupes italiennes qui opèrent en Egypte ont progressé jusqu'à 45 miles à l'est de Sidi-Barani.

On mande, d'autre part, du Caire à l'Agence Reuter :

Un communiqué dément ce soir les informations de la radio italienne annonçant que les troupes italiennes

Camille Barrère

Dans Camille, M. André Chauréix salue la mémoire de Camille Barrère.

Il retrace l'œuvre accomplie au-delà des Alpes par l'illustre diplomate. Quand Barrère s'installe à Rome (1897), l'Italie est antifrançaise. Mais rien ne détourne la volonté du nouvel ambassadeur :

(Barrère) était persuadé qu'en l'Allemagne et l'Autriche l'Italie n'était pas trahie. Il était persuadé aussi que les combinaisons des partis, il y avait un fait certain, c'était la parenté des deux peuples italien et français, et la communauté des souvenirs et de la culture. Il se mit à l'œuvre immédiatement, avec toutes les ressources de son esprit très vaste.

En 1903, se présenta l'occasion capitale où Camille Barrère allait faire l'épreuve de son crédit en Italie. L'Allemagne venait de demander la convocation d'une conférence internationale à Alger. Avec un sûr coup d'œil, Camille Barrère discerna le rôle capital que l'Italie pouvait tenir à cette conférence. Elle était à même d'apprécier impartialement les intérêts méditerranéens des puissances qui allaient participer à la conférence.

Encore fallait-il que le délégué de l'Italie fût un homme de premier plan. Camille Barrère avait son idée. Son choix se fixait sur M. de Visconti-Venosta, un des diplomates italiens les plus connus, les plus appréciés et les plus aimés. Il s'en ouvrit au gouvernement italien qui jugea le projet bon, mais exprima des doutes sur la possibilité d'une acceptation, en raison de son état de santé, son âge, sa famille.

Une heure après, Camille Barrère était chez le diplomate italien et lui faisait, comme il le savait le faire, un exposé de la

Les colis aux prisonniers de guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 20 DE LA DIRECTION DU SERVICE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Le nombre des paquets-poste et des colis postaux que les prisonniers de guerre sont autorisés à recevoir diffère suivant qu'ils sont internés :

a) Dans des « Stalag » et « Ofag » (en Allemagne) ;

b) Dans des « Frontstalag » (en France occupée).

Il diffère également suivant que l'expédition est faite au départ de la zone libre ou des territoires occupés.

La situation est actuellement la suivante :

1° Cas des envois au départ de la zone libre à destination des prisonniers de guerre internés en Allemagne (« Ofag » et « Stalag ») ou en Alsace-Lorraine (« Frontstalag » n° 210 à 215 inclus).

Il est permis d'envoyer :

a) Un paquet-poste jusqu'à un kilo et des colis postaux de 1 à 5 kilos.

Les paquets-poste jusqu'à un kilo sont reçus dans n'importe quel bureau de poste. Leur nombre n'est pas limité.

Les colis-postaux de 1 à 5 kilos sont reçus dans les gares, bureaux de ville et de correspondance des chemins de fer ; bureaux de poste coopérant au trafic des colis-postaux.

Afin d'éviter l'embouteillage, il est souhaitable que les colis postaux soient envoyés de façon à n'expédier, en moyenne, qu'un colis par mois et par prisonnier.

Cas des envois au départ des territoires occupés à destination des prisonniers de guerre internés en Allemagne (« Ofag » et « Stalag »), ou en Alsace-Lorraine (« Frontstalag » n° 210 à 215 inclus).

Il est permis d'envoyer :

a) Un colis-postal de 1 à 5 kilos tous les deux mois.

b) Un paquet-poste jusqu'à 500 grammes, par mois.

Cas des envois au départ de la zone libre et des territoires occupés à destination des prisonniers de guerre internés en France occupée (« Frontstalag »), sauf les « Frontstalag » n° 210 à 215 inclus situés en Alsace-Lorraine.

Il est permis d'envoyer :

a) Un colis-postal de 1 à 5 kilos par mois.

b) Un paquet-poste de deux kilos par mois.

Le nom de la localité desservant le camp peut être indiqué dans l'adresse des envois. Consulter la liste des « Frontstalag » dans les bureaux de poste.

Remarque générale : Le nombre des colis reçus par un même prisonnier est contrôlé à l'arrivée au camp, avant remise des colis.

Les colis en surcroît ne sont pas remis.

Les personnes désirant envoyer des colis à un prisonnier de guerre doivent se concerter avant de faire partir leurs envois de façon à ce que le total de ceux-ci ne dépasse pas le nombre autorisé.

Cas des envois aux militaires français internés en Suisse.

Dans l'état actuel des choses, l'envoi de paquets-poste et de colis-postaux à destination des militaires français internés en Suisse est autorisé uniquement au départ de la zone libre, dans les mêmes conditions que celles indiquées au paragraphe 1, pour les prisonniers de guerre internés en Allemagne.

Nota. — Il est rappelé qu'aucun envoi ne doit être fait à un prisonnier de guerre ou à un intérêt dont on ne connaît pas l'adresse officielle, exacte et complète, dans un camp définitif.

Les envois bénéficient de la gratuité du transport et sont exonérés de toute taxe postale, douanière ou ferroviaire.

ECHOS

Dialogue entendu entre deux enfants, dont l'un est le petit-fils d'un doryphore parlementaire périmé :

— Aimes-tu le maréchal Pétain ?

— Oui, et toi ?

— Moi, non. Je le déteste parce que, dans les journaux où a paru le compte rendu des obsèques de M... (un grand industriel), il a fait supprimer le titre de mon grand-père qui a été indigné et qui a déclaré qu'il ne le lui enverra pas dire à la première occasion.

Avis et Communications

« JEUNES-FRANCE »

Nous apprenons avec plaisir que le dimanche 13 octobre a paru « Jeunes-France », l'hebdomadaire des Chantiers de la Jeunesse. Il offre, entre autres particularités, celle d'être rédigé, illustré, composé, leurs heures de travail et de sport par les jeunes des chantiers dont le maréchal Pétain a décidé la création.

L'Action Française a soutenu le plus franc succès à ce jeune et sympathique confrère.

ont progressé en Egypte. Il précise que l'armée adverse est toujours stationnée dans la région de Sallum et Sidi-Barrani. Aucun indice ne permet de penser que les troupes italiennes sont prêtes à un bond en avant.

Par contre, on annonce que les formations de la R. A. F. continuent à harceler les arrières ennemis.

Benghazi et Tobrouk ont été durement bombardés et la flotte britannique exécute fréquemment des tirs de destruction sur la partie du dispositif ennemi qui longe la côte méditerranéenne.

situation. M. de Visconti-Venosta écoutait sans rien dire. Puis, s'adressant affectueusement à l'ambassadeur, il répondit : « Demain, mes médecins m'interdiront de partir. Après-demain ma famille m'interdit de partir. Je ne puis donc me mettre en route qu'à la fin de la semaine. » Il le fit, et il rendit des services éminents à la Conférence et à la cause de la paix.

Le conflit de 1914-1918 montra tout le chemin que Barrère avait parcouru :

La fraternité des armes achève l'œuvre des négociations. Dans ces années, Camille Barrère fut très grand avec tout. Il ne perdit aucune occasion de mettre l'Italie et la France en garde contre les manœuvres sournoises ou illusoires. Il eut à donner son avis sur l'affaire Lancelotti, en 1917, et sur la proposition de l'empereur Charles, en 1918. M. Sonnino manifesta au gouvernement français et à Camille Barrère une profonde reconnaissance de sa loyauté.

En 1924, le Cartel des gauches, victorieux aux élections, prive la France des services de Barrère. Celui-ci n'en chercha pas moins à être utile :

Il n'a jamais été peut-être plus ardent, plus ingénieux, plus pressé à répandre les idées qu'il jugeait bonnes. Ceux qui l'ont vu et entendu pendant ces quinze ans de paix ne sauraient oublier : tantôt avec ses chers amis : Saint-René Taillandier, tantôt avec nos grands chefs, tantôt avec des personnalités étrangères comme lady Milner et lord Lloyd, parfois même avec des hommes politiques qu'il jugeait pouvoir servir, comme Gaston Doumergue, il a traité tous les sujets du jour et a dressé les avertissements les plus salutaires. Il allait de temps en temps voir Clemenceau, à qui le liait un

LA POLITIQUE

[SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE]

III. — L'usage des biens

Un très heureux concours de circonstances fait que le statut des Juifs vient coïncider avec la mise sous séquestre et, par suite, la confiscation probable d'un certain nombre de capitaux appartenant à de grands Juifs fugitifs, en tête desquels cinq Rothschild.

C'est un beau coup de filet. Il est juste de le souhaiter productif.

On me permettra de revenir sur ce qui était dit l'autre jour à cette place sur l'usage à faire du montant de ces dépouilles. On peut en imaginer mille emplois. On peut citer des bénéficiaires possibles plus intéressants les uns que les autres, et j'ai devant moi, ouverts en éventail, quantité de projets d'affectation et de emplois dont la légitimité et l'intérêt ne sont pas douteux.

Peut-on les adopter tous à la fois ? On risque alors de volatiliser ce précieux capital en un si grand nombre de directions et de parts, chacune si peu substantielle, qu'il n'en reste aucune trace distincte ni reconnaissable.

Doit-on laisser l'anbaie tout entière tomber et se dissoudre dans le gouffre du budget ? L'inconvénient est le même.

Alors, il faut choisir autre chose, et quoi ?

Mais d'abord, d'après quel principe ? Répétons-nous : d'après un principe double. Il faut faire le plus de bien possible aux bénéficiaires choisis ; il faut faire le plus de bien possible à l'Etat. N'est-ce pas ainsi que l'on doit régler tout problème où se relève une incidence d'intérêts particuliers et d'intérêts généraux ?

Si on l'admet, je soutiens que ce programme, jadis réalisé dans notre Part du Combattant, — dont M. Poincaré avait regretté l'échec, — ce programme n'est satisfait que par l'emploi du bien des fuyards, à l'émancipation financière du paysan français : an remboursement de tout ou partie de la dette de la Terre.

Premier point, dont il sied de le féliciter, le paysan en reçoit un profit qui lui permet de mieux travailler à arracher ses bienfaits à la terre-mère : ils n'ont jamais été plus précieux. Mais l'Etat français s'en trouve bien aussi, parce que cet acte de justice, hautement significatif par lequel la fortune anonyme et vagabonde du nomade éternel sert à la libération de la plus immobile et la plus hautement nominative des propriétés, cet acte gouvernemental démontre au peuple de la terre combien l'Etat s'intéresse à lui, met en lui sa première confiance et son premier amour, se forme, se construit, s'affermir sur le fond physique du pays et sur le paysan qui en est l'âme.

... La plus cosmopolite des révolutions, celle qu'on a encore la bêtise d'appeler française, n'a pu durer sur notre sol que par la garantie qu'elle donna aux paysans acquéreurs qu'ils ne seraient point dépossédés de leur terre. Ce calcul d'intérêts est ce qui a fait tenir debout, et longtemps, trop longtemps, un immense malheur. Pourquoi ne pas user d'un procédé analogue et tout parallèle pour consolider, symboliser, populariser le bienfait de la révolution nationale de juillet dernier ? Je le demande à toutes les idées politiques pour lesquelles l'histoire garde son sens et contient sa leçon.

Tout cela est si clair qu'on n'y oppose rien qui vaille. Mais on peut répondre que les Juifs sont malins, qu'ils ont bien caché leur trésor, qu'ils ont dû s'arranger pour donner à leurs propriétés les plus voyantes un petit air de fortune mobilière. Certes, de telles réponses ne sont assurément point des prétextes, ni des excuses : simple aveu de timidité ! Les Juifs nous ont tant roulés que nous n'osons pas imaginer le rouleau inverse ! Cependant à leur ruse on peut

riposter par la force. Si l'on pose en principe que les voleurs viendront toujours et indéfiniment à bout du gendarme, il ne faut plus organiser de battue. Commençons par nous mettre en chasse. On verra bien si les dépouilles des Rothschild se laisseront vaporiser trop facilement ! J'ai idée que plus on dira clairement qu'elles sont destinées à rembourser les dettes paysannes, moins la fraude sera difficile à surveiller et à pincer. Nos paysans seront un peu la pour ouvrir l'œil et pour faire choper les complices de nos fuyards.

IV. — Nos centennaires : Lamartine, Pouvillon

A l'instinct même où notre ami René Brécy parle aux Limousins et aux Limousines de la Fontaine, voilà que vient d'échoir le cent-cinquantième anniversaire de la naissance de Lamartine. — Lamartine, le maître français qui s'est exprimé dans les termes les plus inexactes, les plus vains et, à la lettre, impies, sur le plus grand, oui, vraiment, le plus grand des poètes de notre langue.

Sans doute, dans cet affreux dénigrement de la Fontaine, Rousseau avait montré le chemin, mais sans autorité. Au lieu que le poète du Lac contre le poète des Fables ! Quelle guerre civile au plus haut du Parnasse ! Alors que le cadet ose même se montrer insensible au rythme du grand aïné, à ses « petits vers » dont il contestait même l'harmonie, comme si elle était moins forte quoi que plus fine que telles alternances lamartiniennes :

Où, l'Abîme murmure encore
Le doux nom de Cynthie aux rochers de Tibur

Comment Lamartine a-t-il pu ainsi se blâmer ? Comment la Muse ne l'a-t-elle pas empoigné par la chevelure, qu'il avait blonde et belle, pour lui apprendre le respect de la plus haute fleur de son sang ?

Oubliions son erreur. Ou consolons-nous en disant que le grand poète du Lac et du Crucifix, de la Vigne et la Maison, de la Réponse à Némésis, du salut aux Bardes gallois, du Tombeau de David à Jérusalem, de l'Ordination de M. de Genoude et de tant d'autres chefs-d'œuvre épars à travers les Méditations et les Recueils, le classent à cent piques au-dessus de tout ce que le Romantisme et ses sous produits, de Hugo à Baudelaire, ont donné. Disons que ce grand poète, lui aussi altissime — à connu depuis son départ de 1869 plus d'une renaissance.

Les amis de la poésie française se sont plusieurs fois retournés vers ce qui Mistral appelait :

Aquel grand font de poncée bionso
« cette grande source de poésie se-reine », pour lui redemander le sens et le goût de la vie du cœur et des rythmes de l'âme.

Mistral, dont, le premier du monde, Lamartine, avait deviné et salué le génie supérieur avec une générosité de héros et de saint, en avait gardé le plus émouvant souvenir. Si l'Entretien littéraire consacré à Mistral est un chef-d'œuvre de haute critique, qu'il faut en dire autant de la pièce des Iles d'Or sur la Mort de Lamartine. Rarement les vérités de l'Esthétique et de la Politique ont été mises à leur place avec une telle vigueur, soit que le thème rappelât sur le cerne de Lamartine comment

... Les chiens enragés de la démocratie
Le mordrent en grognant.

soit que jaillît ce coup de fouet magistral aux poètes du Parnasse de 1868.

« Les jeunes poètes rient
De sa mélancolie prophétique, et ils disent
Qu'il ne savait pas faire les vers ! »

Mistral ! Lamartine ! Beaux et grands mausolées où toutes les dou-

leurs françaises peuvent s'agenouiller et répandre les mêmes larmes sans rien perdre de leur fierté et même en éprouvant ce qu'un juste orgueil national doit en tirer encore d'espérance et de foi.

A ces grands noms, je voudrais en ajouter un, dont l'éclat est moindre, mais d'une très pure beauté et dont le centenaire est tombé le 8 octobre dernier : Emile Pouvillon, Montalbanais, romancier et poète de son Quercy natal.

Les hommes de mon âge ont lu avec ravissement Cécile, Jean de Jeanne, les Antibel, Bernadette de Lourdes, beaux livres où l'âme du pays flambe à tout bout de champ, tantôt dans la molle terre de labour et de pâturage, tantôt sur le roc nu et dur.

L'homme était délicieux. Teint rosé, moustaches courtes, Jules Tellier lui trouvait un aspect d'officier de cavalerie en civil. Pour moi, c'était plutôt un air de bonne bourgeoisie de province, courtoisie, réserve, bienveillance, culture vaste et profonde, fantaisie violente et secrète. A chaque passage à Paris, j'avais sa visite. L'affaire Dreyfus elle-même ne nous sépara point. C'est que, par-dessus tout, nous liait la passion de ce sol méridional auquel il avait eu le pouvoir, la vertu, la sagesse de garder la plus exacte fidélité et à laquelle il dédiait une œuvre douce, d'un art très beau, et dont le bienfait total n'a pas été assez admiré selon moi.

Presque autant que de son Quercy, il eut l'amour de ses Montagnes pyrénéennes qui protégeaient les champs et les coteaux de sa poésie. Ce sentiment était si vil que, lorsqu'il s'acheminait vers un autre point cardinal, du côté de ces Alpes où il devait mourir, chez ses amis Espinasse, il s'amusait à donner aux sommets de la Savoie des noms pyrénéens « pour se bercer du même vieux rêve amoureux, toujours le même », m'écrivait Madame Espinasse-Mongenot, l'admirable traductrice de Dante.

Cher Emile Pouvillon ! Cent années ont couru sur son berceau, et trente-quatre ans sur sa tombe, crenée en 1906, et malgré nos malheurs ce long temps n'aura pas nui à ce qui faisait le centre et l'âme de sa pensée : à l'honneur de la Terre-mère que l'on est en train de relever et de restaurer aujourd'hui.

Comme, déjà, au Centenaire d'Alphonse Daudet, l'Etat français du Maréchal ne peut manquer de saluer en ce centenaire d'Emile Pouvillon un prophète du Régionalisme sauveur.

Charles MAURRAS.

Les citations de nos amis

M. Pierre Velay, élève aspirant à l'Ecole de cavalerie de Saumur, à l'heure où la célèbre école donnait magnifiquement l'exemple du devoir et du sacrifice, vient d'être cité parmi les meilleurs et décoré de la Croix de guerre.

Digne fils de M. Guy Velay, maire de La Beuzette, décoré de la Médaille militaire, des Croix de guerre française et belge, de la Croix des volontaires, Pierre Velay a su porter avec honneur un nom de cavalier et de soldat.

Rouge après les repas

Si vous avez le visage rouge et les veines du cou gonflées après les repas, méfiez-vous. Votre tempérament sanguin vous expose à l'apoplexie. Allégez votre sang, trop épais, activez sa circulation par l'usage de la médication végétale et souveraine dans votre cas. Les Gouttes Floride combattent la congestion du visage, les varices, hémorroïdes, éblouissements, bourdonnements d'oreilles ; elles préservent de l'hypertension. Les Gouttes Floride conviennent aux femmes aussi bien qu'aux hommes. Toutes Pharmacies : 12 fr. 25 le flacon.

DERNIERE HEURE

Le texte officiel du statut des juifs

[SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE]

Voici le texte de la loi portant statut des Juifs, promulguée au « Journal Officiel » de ce matin :

Article premier. — Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, de son conjoint lui-même est juif.

Art. 2. — L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs :

1° Chef de l'Etat, membre du gouvernement, Conseil d'Etat, Conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur, Cour de Cassation, Cour des comptes, corps des mines, corps des ponts et Chaussées, Inspection générale des finances, Cour d'appel, tribunaux de première instance, Justice de paix, toutes juridictions d'ordre professionnel et toutes assemblées issues de l'élection.

2° Agents relevant du département des Affaires étrangères, secrétaires généraux des départements ministériels, directeurs généraux, directeurs d'administrations centrales des ministères, préfets, sous-préfets, secrétaires généraux de préfecture, inspecteurs généraux des services administratifs au ministère de l'Intérieur, fonctionnaires de tout grade attachés à un service de police :

3° Résidents généraux, gouverneurs généraux, gouverneurs et secrétaires généraux des colonies, inspecteurs des colonies :

4° Membres du corps enseignant :

5° Officiers des armées de terre, de mer et de l'Air :

6° Administrateurs, directeurs, secrétaires généraux dans les entreprises bénéficiaires de subventions accordées par une collectivité publique ; poste à la nomination du gouvernement dans les entreprises d'intérêt local et d'intérêt général :

Art. 3. — L'accès et l'exercice de toutes les fonctions publiques, autres que celles énumérées à l'article 2, sont interdits aux Juifs que s'ils peuvent exister d'une des conditions suivantes :

a) Etre titulaires de la carte du combattant 1914-1918 ou avoir été cités au cours de la campagne 1914-1918 :

b) Avoir été cités à l'ordre du jour de la campagne 1939-1940 :

c) Etre décorés de la Légion d'honneur à titre militaire ou de la médaille militaire.

Art. 4. — L'accès et l'exercice des professions libérales, des professions libérales, des fonctions dévolues aux officiers ministériels et à tous auxiliaires de la justice sont permis aux Juifs à moins que des règlements d'administration publique nient fixé pour eux une proportion déterminée ; dans ce cas, les mêmes règlements détermineront les conditions dans lesquelles aura lieu l'élimination des Juifs en surnombre.

Art. 5. — Les Juifs ne pourront sans condition ni réserve exercer aucune quelconque des professions dévolues aux Directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, revues, agences ou périodiques, à l'exception des publications de caractère strictement scientifique ; directeurs, administrateurs, gérants d'entreprises ayant pour objet la fabrication, l'impression, la distribution, la présentation des films cinématographiques, metteurs en scène et directeurs de prises de vues, compositeurs de scénarios, directeurs, administrateurs, gérants de salles de théâtre ou de cinématographie, entrepreneurs de spectacles, directeurs, administrateurs, gérants de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion ; des règlements d'administration publique fixeront pour chaque catégorie les conditions dans lesquelles les autorités publiques pourront s'assurer du respect par les intéressés des interdictions prononcées au présent article ainsi que les sanctions attachées à ces interdictions.

Art. 6. — En aucun cas, les Juifs ne peuvent faire partie des organismes chargés de représenter les professions visées aux articles 4 et 5 de la présente loi ou d'en assurer la discipline.

Art. 7. — Les fonctionnaires Juifs visés aux articles 2 et 3 cessent d'exercer leurs fonctions dans les deux mois qui suivront promulgation de la présente loi. Ils seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite s'ils remplissent les conditions de durée de service, à une retraite proportionnelle s'ils ont au moins quinze ans de service. Ceux ne pouvant exiger d'aucune de ces conditions recevront leur traitement pendant une durée qui sera fixée pour chaque catégorie par un règlement d'administration publique.

Art. 8. — Par décrets individuels

pris en Conseil d'Etat et dûment motivés, les Juifs qui, dans les domaines littéraire, scientifique, artistique, ont rendu des services exceptionnels à l'Etat français pourront être relevés des interdictions prévues par la présente loi. Ces décrets et les motifs qui les justifient seront publiés au « Journal Officiel ».

Art. 9. — La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies et protectorats et territoires sous mandat.

Art. 10. — Le présent acte sera publié au « Journal Officiel » et exécuté comme loi de l'Etat.

La REVUE UNIVERSELLE, fondée par Jacques HAINVILLE, va reparaître prochainement sous la direction de M. Henri Massis. Ses abonnés et ses amis qui habitent en zone libre sont priés de bien vouloir faire connaître d'urgence leur résidence actuelle à M. l'Administrateur de la REVUE UNIVERSELLE, Boîte Postale 244, à VICHY (Allier).

Association de la presse monarchique

Le secrétaire général insiste auprès de ses confrères, habitants ou réfugiés en zone libre, pour qu'ils se mettent en rapport avec lui.

Ecrire : L. GONNET, 12, place de la République, Limoges.

PETITES ANNONCES

10 francs la ligne. — Paiement en passant l'ordre au Service Publicité A. F., 12, place de la République, Limoges. — Aucune domiciliation au journal.

DEMANDE D'EMPLOI. Jeune officier démissionné, licencié, catholique, école supérieure. Ecr. BLANCHET, villa Tanit, Banyuls (P.-O.).

AU PAIR, infirmière auxiliaire, 28 ans, trait dans famille catholique, PONS, à Louviers (E.-P.).

ENSEIGNEMENT.

Ecole secondaire « CHALET ALPES », 1.000 m. alt., Saint-Nicolas-Fumet (Savoie). Santé, études, succès exam., cond. épéc. fam. nomb. ou vict. circons. Abbé Bernier, dir.

Pour vos petits enfants à partir 18 mois, soins, enseignement, altitude, confort, au CHALET MAMOURY, Nèdes (H.-V.).

COLLEGE SAINT-JEAN, Villard-de-Lans (Isère). Alt. 1.650. Tél. 150. Cours prépar. aux mathématiques spéciales. Cadre familial.

VILLICIAIRES - HOTELS. Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie). HOTEL BEAU RIVAGE. Résidence appréciée. Zone libre. Arrangements pour séjour.

NICE-BRICE PACCARD, propr. Jardin. Pens. dep. 50. Tél. 814-44.

NICE-ALBERT I^{er} SANS PENSION. SUR LE JARDIN. ALBERT I^{er} et la reine. 50 chambres avec W.C. privé et téléphone.

NICE-EMPEREURS PLEIN CENTRE. Pens. dep. 60 fr.

NICE-ALBERTI Rue Alberti, Jardin. Midi. Ch. dep. 20 fr.